

Communiqué de presse de l'OrTra AgriAliForm du 14 décembre 2023

Optimisations apportées au nouveau modèle éducatif

La formation initiale fait l'objet d'un processus de révision. Cette année, une consultation interne sur le nouveau modèle de formation a eu lieu auprès des organisations membres de l'OrTra AgriAliForm. Sur la base des réactions reçues, les plans de formation et l'ordonnance sur la formation ont été remaniés et les points litigieux ont été optimisés.

La nouvelle formation initiale des métiers de l'agriculture continue à se concrétiser. Sur la base des réactions à la consultation interne, l'OrTra AgriAliForm a procédé à diverses améliorations. Ainsi, le nombre de leçons pour toutes les professions a été porté à 1500 sur 3 années d'apprentissage. La nouvelle répartition linéaire n'a pas été contestée, de sorte que 500 leçons sont désormais prévues pour chaque année d'apprentissage au lieu de 480. Toutes les professions ont augmenté les contenus spécifiques aux métiers au cours des deux premières années d'apprentissage. En 3^e année d'apprentissage, 20 leçons supplémentaires sont désormais disponibles pour la gestion d'entreprise.

Dans tous les métiers, il y aura au maximum 12 jours de cours interentreprises. L'examen de cariste y est déjà intégré. Les agriculteurs et les arboriculteurs recevront désormais deux jours de formation au maniement de la tronçonneuse. En arboriculture et en culture maraîchère, tous les apprentis obtiennent le permis phytosanitaire. Chez les agriculteurs/trices, ce permis est intégré dans les orientations grandes cultures et production végétale biologique, et chez les viticulteurs/trices, dans l'orientation vigne.

Une autre adaptation chez les agriculteurs concerne le domaine de compétences opérationnelles "Gestion des surfaces herbagères". La production de fourrages grossiers y est désormais intégrée. Ainsi, tous les agriculteurs CFC acquièrent cette compétence de base, indépendamment de leur orientation. Par ailleurs, les orientations ont été réduites de 40 leçons, qui sont désormais à la disposition des écoles dans le domaine de compétences opérationnelles "Soins aux terres cultivées". Ce domaine remplace les anciennes cours à option qui ne sont plus possibles en raison des prescriptions de la loi sur la formation.

L'ordonnance sur la formation et les plans de formation constituent la base de la formation. Pour une mise en œuvre réussie et homogène au niveau national, il faut des documents de soutien pour les trois lieux de formation que sont l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises. La prochaine étape consiste donc à élaborer les documents de mise en œuvre. En font partie les programmes de formation détaillés pour les entreprises et les programmes scolaires ainsi que les nouveaux moyens d'enseignement. Ces derniers seront développés en collaboration avec Edition-Imz AG et les auteurs.

Les plans de formation des Agropatients AFP seront également révisés d'ici 2026. La structure de cette formation ne sera toutefois pas modifiée. En revanche, la formation professionnelle supérieure fera également l'objet d'une révision totale d'ici 2029. A cette date, les premiers titulaires d'un CFC termineront leur formation selon la nouvelle ordonnance sur la formation. L'interaction sans faille entre la formation initiale et la formation professionnelle supérieure est décisive pour augmenter durablement le nombre de diplômés à l'examen professionnel et à l'examen de maîtrise.

Demande de renseignements :

Loïc Bardet, président de l'OrTra AgriAliForm, tél. 021 614 04 73

Petra Sieghart, secrétariat de l'OrTra AgriAliForm, tél. 056 462 54 31

www.agri-job.ch